



# Communiqué

Date: 5 janvier 2023

---

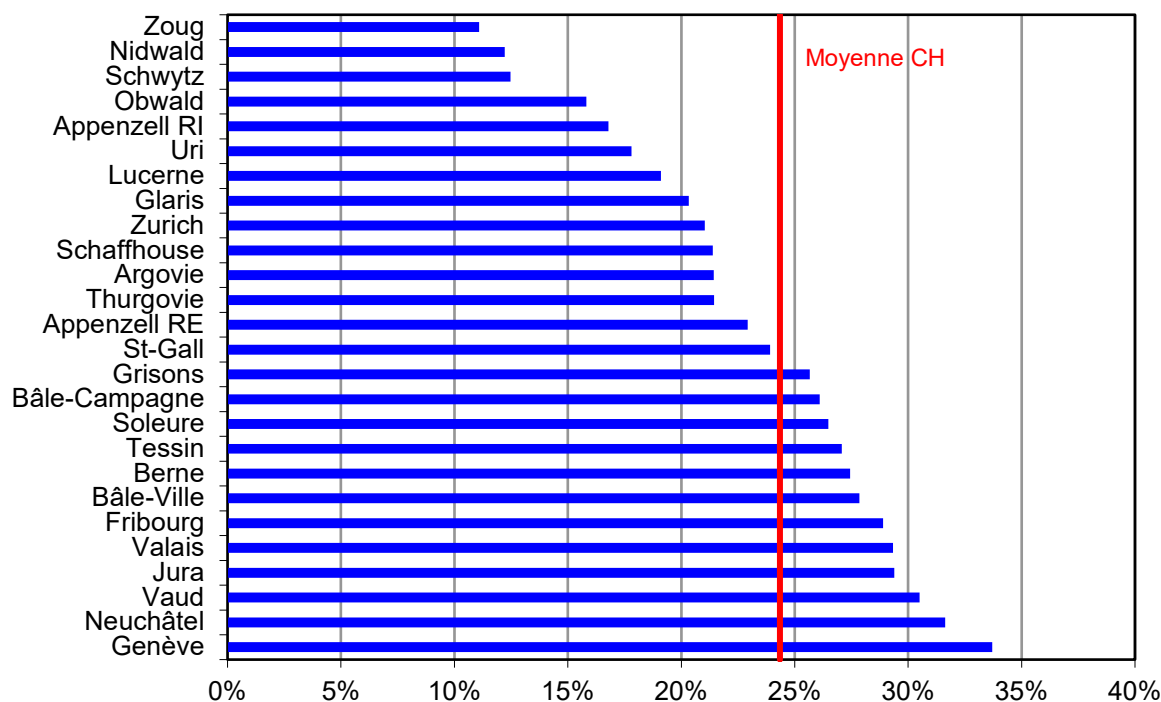
## La charge fiscale des cantons et des communes à nouveau en léger recul en 2023

**En moyenne suisse, les impôts grèvent près d'un quart du potentiel de ressources des cantons et des communes. L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal pour l'année de référence 2023, calculé par l'Administration fédérale des finances (AFF), a baissé pour la neuvième fois consécutive.**

En 2023, les redevances fiscales représentent en moyenne 24,3 % du potentiel des ressources des cantons et des communes. Par rapport à l'année de référence 2022, dix-huit cantons ont réduit leur indice de l'exploitation de ce potentiel. Pour certains d'entre eux, le recul est toutefois modeste. Ce sont les cantons de Bâle-Ville et de Schaffhouse qui enregistrent la plus forte baisse de l'indice. Huit cantons par contre affichent une hausse de la charge fiscale, en particulier le Tessin et Appenzell Rhodes-Extérieures. À l'échelle nationale, on constate un recul de l'exploitation du potentiel fiscal de 0,2 point de pourcentage.

Dans l'ensemble, les différences entre les cantons n'ont que peu évolué. Seuls quelques cantons rangés dans le tiers inférieur du classement (Valais, Fribourg et Bâle-Ville) échangent leurs places. L'exploitation du potentiel fiscal demeure nettement en deçà de la moyenne suisse dans les cantons de Suisse centrale, Zoug présentant le taux le plus bas (11,1 %). C'est toujours dans certains cantons de l'ouest du pays que la charge fiscale est la plus forte, Genève arrivant de nouveau en tête avec 33,7 %.

Exploitation, en 2023, du potentiel de ressources par canton en %



**Qu'entend-on par indice de l'exploitation du potentiel fiscal?**

Il convient d'interpréter l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal de manière analogue à la quote-part fiscale, qui est déterminée pour l'ensemble du pays. À la différence de la quote-part fiscale, les redevances fiscales ne sont pas exprimées par rapport au produit intérieur brut (PIB), mais par rapport au potentiel de ressources, tel que le définit la péréquation financière nationale.

Publié depuis 2009, l'indice reflète la charge fiscale globale par canton. Il indique ainsi dans quelle mesure les contribuables sont soumis aux redevances fiscales des cantons et des communes. Il ne permet toutefois pas d'en déduire les barèmes fiscaux et les taux d'imposition, car les différences concernant l'exploitation du potentiel fiscal peuvent aussi être liées au fait que la proportion que représentent les divers types d'impôts peut varier d'un canton à l'autre.

Pour effectuer les calculs, l'AFF se fonde sur les chiffres de la péréquation financière et de la statistique financière. L'indice 2023 de l'exploitation du potentiel fiscal représente le rapport entre les recettes fiscales cantonales et communales effectives (moyenne des années 2017 à 2019) et le potentiel de ressources pour l'année de référence 2023 (également fondé sur la moyenne des années 2017 à 2019). Déterminé sur la base des chiffres de la péréquation financière, le potentiel de ressources reflète le potentiel économique des contribuables et, par conséquent, la capacité économique des cantons.

**Renseignements:**

Sarah Pfäffli, Communication  
Administration fédérale des finances  
n° tél. +41 58 469 18 34  
kommunikation@efv.admin.ch

Sous [www.dff.admin.ch](http://www.dff.admin.ch), le présent communiqué est complété par le(s) document(s) suivant(s):

- Documentation de base
- Données de base